



des règles relatives à la reproduction et la diffusion d'images représentant des œuvres architecturales originales. De plus, et incidemment lors d'un relevé d'un corps de rue, il est possible que des personnes physiques apparaissent et soient identifiables. Dans une telle hypothèse et sans plus de précaution, une action pour atteinte au droit à l'image est envisageable et peut même se cumuler à une action pour atteinte à la vie privée si un élément de la vie privée était également dévoilé sur l'image. Pour éviter tout risque de contentieux ultérieur, la sécurité consiste à solliciter l'autorisation de ces personnes. ●

Bibliographie

Caron C. (2017), *Droit d'auteur et droits voisins*, Lexisnexis, 5^e éd.
 Dournes M. (2015), *Les photographies et le droit. Droit d'auteur et droit à l'image*, Eyrolles, 2015.

Hassler T. (2014), *Le droit à l'image des personnes physiques : entre droit de la personnalité et propriété intellectuelle*, Lexisnexis, CEIPI, Université de Strasbourg.

Huet M. (2006), *L'architecte auteur : pratiques quotidiennes du droit d'auteur en architecture, paysage et urbain*, Ed. le Moniteur, Coll. Guides juridiques. Construction.

Signorille P. (sous la direct. de) (2014), *Droit et architecture : reconsidérer les frontières, leurs interactions et leurs mutations (actes du colloque tenu le 11-12 avril 2013)*, PUAM, coll. Inter-normes.

Teysse B. (2012), *Droit civil. Les personnes*, LexisNexis, 14^e éd.

Contact

Élisabeth BOTREL, Maître de conférences à l'ESGT (École supérieure des géomètres et topographes)
 elisabeth.botrel@lecnam.net

ABSTRACT

Compared to traditional techniques, new data acquisition methods allow a quick and accurate survey of our environment. However, they may also increase the risk of complaints by individuals present in the surveyed places. In addition to any infringement of the right to one's image or to the right to respect for private life, it is also necessary to consider the right of the owner of the building which may be recognized in topographic data such as an image or a point cloud, even if the case law has become more flexible with regards to imaging professionals. Similarly, architects may, under certain conditions, contest the use that could be made of the image of their creation. This article recalls the main rules of French law concerning these different rights that may be opposed to the professionals of data acquisition.

CARTOGRAPHIE

Dossier PCRS - Journées de la topographie 2017 - INSA de Strasbourg

Le PCRS, développement de l'idée et l'état d'avancement actuel

■ Pierre NGUYEN-TRONG



Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions

de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (198 886 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

MOTS-CLÉS

GRDF, réseau, cartographie, PCRS, SIG, géo-standard

La cartographie dans l'entreprise

Comme pour la plupart de nos activités, la cartographie est soumise à des obligations réglementaires.

L'arrêté du 13 juillet 2000 est le texte fondateur pour la cartographie des réseaux. Il fixe l'obligation de disposer d'une cartographie pour connaître l'état de fonctionnement des réseaux et les localiser. Les réseaux étant souterrains,

la cartographie est essentielle. L'arrêté du 15 février 2012 dédié à la prévention des dommages aux ouvrages a introduit de nouvelles obligations cartographiques : géoréférencement des réseaux, classes de précision cartographique, ainsi que le PCRS. Enfin, GRDF doit annuellement rendre compte du patrimoine concédé par les collectivités, propriétaires des réseaux. A cet égard, il transmet au concédant les cartographies du réseau.

Pour répondre à ces exigences, nous utilisons 2 outils :

- un SIG (système d'information géographique), c'est-à-dire une base de données unique, géographiques et topologiques à partir de laquelle s'opèrent tous les travaux de l'exploitation, les calculs de flux gazeux, les



calculs de dimensionnement et la détermination des points de coupure en cas d'incident.

- Des outils de DAO (dessin assisté par ordinateur), basés sur le logiciel Microstation (Bentley). Cette cartographie permet à l'échelle 1/200, issue de la vectorisation des plans papier, de localiser avec une précision centimétrique, les réseaux dans la rue. Pour couvrir l'ensemble des 200 000 km du réseau, GRDF dispose de 1 300 000 plans de ce type.

Quels fonds de plans utilise-t-on ?

Le SIG a été implémenté en utilisant le fond de plan cadastral. D'ici 2018, le cadastre sera remplacé par les bases RGE de l'IGN. Ce projet aura nécessité le recalage des réseaux.

Sur les plans de détail, le fond de plan est collecté par nos prestataires topographes selon la norme GRDF. Jusque fin 2010, les plans GRDF étaient conjoints avec ceux d'ENEDIS, d'où une grande homogénéité des normes de fonds de plan. Depuis fin 2010 GRDF a très largement investi pour géoréférencer ses plans ; à mi 2017, 80% de ses plans sont géoréférencés dans les standards de l'arrêté du 15 février 2012.

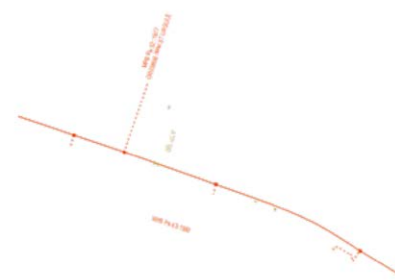
L'histoire du PCRS

L'arrêté du 15 février 2012, dit arrêté "Anti-endommagement des réseaux" fixe de nouvelles règles aux différents acteurs impliqués dans les travaux à proximité des ouvrages de réseau. Parmi celles-ci, on notera la création du télé-service "Guichet unique" dont la consultation est obligatoire pour connaître la liste des exploitants de réseaux présents dans la zone de travaux projetés. Les responsables de projet et exécutants de travaux adressent ensuite aux exploitants les Demandes de travaux, et Déclaration d'intention de commencement de travaux afin de connaître l'emplacement précis des réseaux, et prendre les précautions nécessaires lors de leurs travaux.

Les caractéristiques des plans joints aux récépissés en réponse aux DT/DICT sont décrites dans l'article 7 de l'arrêté. C'est



SIG : le cadastre, le RGE de l'IGN



GE : fond de plan GRDF

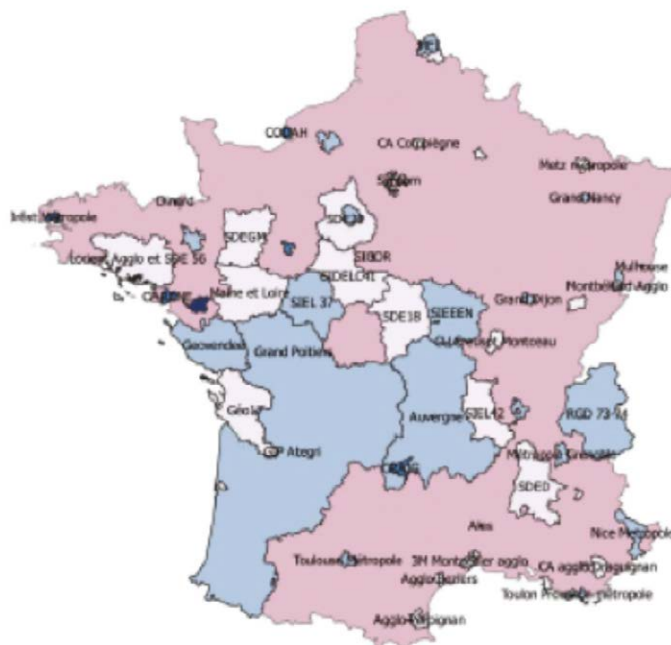


Le fond de plan des cartographies



Figure 1. Photographie prise lors de la signature du protocole PCRS

Carte des initiatives PCRS connues de GRDF (juin 2017)



Blanc : déclaration d'intention des autorités publiques
 Bleu Ciel : Lancement de la réflexion avec l'ensemble des parties
 Bleu foncé : acquisition des données pour constitution de la base
 Bleu sombre : Mise à jour des bases.

là qu'apparaît la notion d'un fond de plan unique pour tous les exploitants. Ce fond de plan est réputé être géré par "l'autorité publique locale compétente".

Fin 2013, le CNIG (Conseil national supérieur de l'information géographique) a réuni l'ensemble des parties intéressées pour concevoir un standard d'échange de fond de plan et réfléchir aux modalités d'une constitution mutualisée de ces bases de données. Le géo-standard s'appelle le Plan Corps de Rue Simplifié, ou PCRS.

Le 24 juin 2015, une première version du standard PCRS paraît et un protocole d'engagement des acteurs est présenté. Les travaux se sont poursuivis pour améliorer le standard. Les signataires du protocole sont les suivants : CNIG, Association des maires de France, fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Association des régions de France (ARF), Assemblée des communes de France (ADCF), Association française de l'information géographique (AFIGE), Chambre syndicale nationale des géomètres topographes (CSNGT), institut national de l'information géographique et forestière (IGN), ordre des géomètres-experts (OGE), Gaz et réseau distribution de France (GRDF) et ERDF.

L'engagement pris dans ce protocole est de créer des conditions de la mise en place d'accords locaux pour la constitution de PCRS dans l'intérêt économique durable des parties signataires.

Le 21 septembre 2017, une version 2 du standard avec des précisions sur la partie vectorielle et quelques principes d'utilisation de rasters issus d'orthophotos est présentée.

Etat actuel des initiatives PCRS connues de GRDF en juin 2017.

Les autorités locales qui souhaitent devenir gestionnaire du PCRS sur leur territoire sont de natures diverses : Syndicats départementaux d'énergie, Métropoles, Plate-forme de mutualisation géographique du réseau des CRIGE. GRDF est la plupart du temps invité à participer à la réflexion et à la production des PCRS mutualisés. Les apports en données existantes sont différents suivant les acteurs, les objectifs de chacun doivent s'accorder sur un tronçon commun minimal.

Conclusions sur le PCRS

Dans le passé, les initiatives de partages de fonds de plan ne fonctionnaient pas de façon satisfaisante, du fait de l'incompatibilité des normes, de modèles économiques de mutualisation pas toujours équitables.

Avec le standard PCRS et la recherche de l'intérêt de chacune des parties, c'est un engagement dans la durée que chacun prend en vue d'un fond de plan de très haute précision.

Pour GRDF, le standard PCRS est facteur d'économie à long terme.

Pour échanger de façon industrielle des données PCRS les systèmes informatiques de chacun ont encore besoin d'évoluer. La constitution des PCRS, leur financement, la gouvernance de la base de données, et ses mises à jour nécessitent un important travail de coordination entre les acteurs.

A la mi-2017, les exploitants de réseau se réunissent pour construire ensemble un géo-standard des réseaux. Il deviendra alors possible d'échanger des données de réseau et de fond de plan dans des formats directement interprétables par les systèmes informatiques des responsables de projets, exécutants de travaux et exploitants. ●

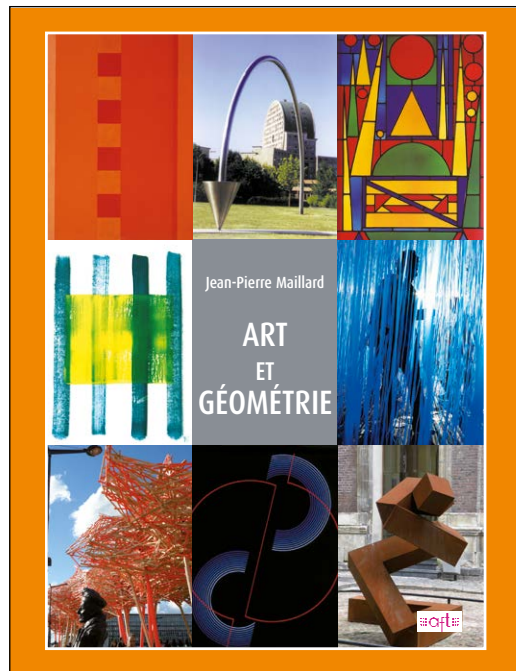
Contact

Pierre NGUYEN-TRONG

Direction technique et industrielle chez GRDF
pierre.nguyen-trong@grdf.fr

ABSTRACT

As the main distributor of natural gas in France, GRDF is distributing natural gas daily to more than 11 million customers, so that they have gas when they need it. In accordance with its public service missions, GRDF designs, builds, operates, maintains the largest distribution network in Europe (198,886 km) and develops it in more than 9,500 municipalities, ensuring the safety of people and properties and also the quality of the distribution. This article highlights the tools already implemented within GRDF for spatial management of the distribution network and furthermore the new implementation of the PCRS (simplified street map) standard.



**COMMANDEZ
"ART ET GÉOMETRIE"
au prix de 20,00 €
(Frais de port offert)**

M/Mme Nom : _____

Prénom : _____

Société ou organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] []

Ville : _____

Tél. : []

Fax : []

Courriel : _____

Date : _____

Signature _____

**Bulletin de commande à retourner
accompagné d'un chèque
à l'Association française de topographie
73, avenue de Paris - 94165 SAINT-MANDÉ
Cedex - Tél. : +33 (0) 1 43 98 84 80**

**Achat également sur Internet :
www.aftopo.org**